

**Séance ordinaire du 15 mai 2019**  
**Salle du Conseil, 500, rue Desjardins, Marieville**

**Présences en début de séance :**

Mmes Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu et Caroline Gagnon, mairesse de Marieville et MM. Michel Arseneault, maire de Rougemont, Guy Benjamin, maire de Saint-Césaire, Jacques Ladouceur, maire de Richelieu, Denis Paquin, maire de Sainte-Angèle-de-Monnoir, Yvan Pinsonneault, maire d'Ange-Gardien et Robert Vyncke, maire de Saint-Paul-d'Abbotsford.

Sont également présentes à l'ouverture de la séance : Mmes Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière et Claude Beaugard, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.

Les membres présents forment quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Ladouceur.

**Résolution 19-05-098**

**1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Le préfet, M. Jacques Ladouceur, procède à l'ouverture de la séance à 19 h et invite les conseillers régionaux à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

Sur proposition de Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyée par Mme Caroline Gagnon, il est **résolu** d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 avril 2019, dépôt pour adoption
3. Période de questions n° 1 réservée au public
4. Aménagement du territoire
5. Gestion des cours d'eau
  - 5.1. Travaux d'entretien et de nettoyage, branche 1 du cours d'eau de la Grande Caroline à Rougemont – Analyse des soumissions
  - 5.2. Travaux d'entretien et de nettoyage, cours d'eau Grand Cours d'eau à Ange-Gardien – Analyse des soumissions
  - 5.3. Travaux d'entretien et de nettoyage, cours d'eau Robert à Saint-Césaire, cours d'eau Landelle et ses branches 1 et 2 à Saint-Paul-d'Abbotsford, et branche 4 du cours d'eau Bissonnette à Ange-Gardien – Analyse des soumissions
  - 5.4. Travaux correctifs dans la branche 32 A du ruisseau de la branche du Rapide à Rougemont
6. Gestion des matières résiduelles
  - 6.1. Vidange et transport des boues de fosses septiques – Analyse des soumissions
  - 6.2. Projet d'écocentres – Approbation des plans et autorisation de l'appel d'offres pour la construction
7. Service incendie
8. Développement économique
  - 8.1 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie, services professionnels en planification stratégique – Analyse des soumissions
  - 8.2 Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie – Nomination d'un nouveau représentant pour la MRC
9. Piste cyclable La Route des Champs
  - 9.1. PDRCR Phase 1 – Octroi du contrat pour les travaux correctifs, secteur Marieville

- 9.2. PDRCR Phase 2 – Octroi du contrat pour l’élaboration des plans et devis, projet d’aménagement des haltes et aires de repos
- 10. Demandes d’appui
  - 10.1. MRC des Laurentides – Attestation d’études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment
  - 10.2. MRC de Témiscouata – Loyer associé aux frais d’attaches aux poteaux pour les projets de déploiement de réseaux de fibres optiques
- 11. Demandes, invitations ou offres diverses
  - 11.1. Organisme de bassin versant Richelieu / Saint-Laurent (COVABAR) – Participation à la 11<sup>e</sup> édition des Causeries Champlain 2019
  - 11.2. Table des aînés du Bassin de Chambly – Contribution financière au 1<sup>er</sup> Salon des aînés
  - 11.3. Ville de Saint-Césaire – Contribution financière au 30<sup>e</sup> anniversaire Omnium de golf
  - 11.4. Fabrique de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir – Participation au 51<sup>e</sup> spectacle annuel de l’ensemble vocal L’Air du temps
  - 11.5. Fondation de la Commanderie de l’Érable – Contribution financière à la 10<sup>e</sup> Soirée de l’érable
- 12. Gestion financière, administrative et corporative
  - 12.1. Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière
  - 12.2. Octroi du contrat pour l’audit des états financiers consolidés 2019 de la MRC de Rouville
  - 12.3. Procédure portant sur la réception et l’examen des plaintes – Adoption
  - 12.4. *Règlement 315-19 abrogeant le Règlement numéro 276-13 créant une réserve financière pour le financement de projets en gestion des matières résiduelles* – Adoption
  - 12.5. Création d’un excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres
  - 12.6. *Projet de Règlement numéro 316-19 décrétant une dépense et un emprunt de 2 840 602,75 \$ pour la construction des écocentres de la MRC de Rouville* – Avis de motion, dépôt et présentation
  - 12.7. *Projet de Règlement numéro 317-19 sur la vidange périodique des boues de fosses septiques* – Avis de motion, dépôt et présentation
- 13. Période de questions n° 2 réservée au public
- 14. Autres sujets d’intérêt pour la MRC de Rouville
- 15. Correspondances
- 16. Levée de la séance

**Adoptée à l’unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu’ils représentent / Partie 1 du budget**

## **Résolution 19-05-099**

### **2. Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 17 avril 2019, dépôt pour adoption**

Sur proposition de M. Yvan Pinsonneault, appuyée par M. Michel Arseneault, il est **résolu** d’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 17 avril 2019, tel qu’il a été rédigé par la secrétaire-trésorière et de dispenser cette dernière d’en faire lecture étant donné qu’une copie de ce procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil au préalable.

**Adoptée à l’unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu’ils représentent / Partie 1 du budget**

### **3. Période de questions n° 1 réservée au public**

Un citoyen demande si la MRC a un Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le préfet lui répond que nous en avons un depuis 2014.

### **4. Aménagement du territoire**

Aucun sujet.

## 5. Gestion des cours d'eau

### Résolution 19-05-100

#### 5.1 Travaux d'entretien et de nettoyage, branche 1 du cours d'eau de la Grande Caroline à Rougemont – Analyse des soumissions

**Considérant** que la MRC de Rouville a lancé un appel d'offres public sur le SEAO en mars dernier, et ce, conformément aux dispositions des articles du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc. offre le plus bas prix parmi les quatre (4) soumissionnaires ayant soumissionné;

**Considérant** que le Groupe-Conseil Génipur inc., consultant mandaté par la MRC pour l'étude technique et d'ingénierie des travaux, atteste que la soumission de Bertrand Ostiguy inc. respecte le prix du marché et est conforme aux cahiers et devis techniques préparés par le consultant;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, pour les motifs évoqués au préambule, octroie un contrat à l'entrepreneur Bertrand Ostiguy inc. totalisant 91 980 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux. **Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### Résolution 19-05-101

#### 5.2 Travaux d'entretien et de nettoyage, cours d'eau Grand Cours d'eau à Ange-Gardien – Analyse des soumissions

**Considérant** que la MRC de Rouville a lancé un appel d'offres public sur le SEAO en mars dernier, et ce, conformément aux dispositions des articles du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que l'entrepreneur Huard Excavation inc. offre le plus bas prix parmi les trois soumissionnaires ayant soumissionné;

**Considérant** que la firme ALPG Consultants Inc., consultant mandaté par la MRC pour l'étude technique et d'ingénierie des travaux, atteste que la soumission de Huard Excavation inc. respecte le prix du marché et est conforme aux cahiers et devis techniques préparés par le consultant;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, pour les motifs évoqués au préambule, octroie un contrat à l'entrepreneur Huard Excavation inc. totalisant 86 424,18 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### Résolution 19-05-102

#### 5.3 Travaux d'entretien et de nettoyage, cours d'eau Robert à Saint-Césaire, cours d'eau Landelle et ses branches 1 et 2 à Saint-Paul-d'Abbotsford, et branche 4 du cours d'eau Bissonnette à Ange-Gardien – Analyse des soumissions

**Considérant** que la MRC de Rouville a lancé un appel d'offres public sur le SEAO en avril dernier, et ce, conformément aux dispositions des articles du *Code municipal du Québec*;

**Considérant** que l'entrepreneur Excavation JRD offre le plus bas prix parmi les trois soumissionnaires ayant soumissionné;

**Considérant** que la firme ALPG Consultants Inc., consultant mandaté par la MRC pour l'étude technique et d'ingénierie des travaux, valide la soumission et recommande à la MRC d'octroyer le contrat à l'entrepreneur Excavation JRD;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, pour les motifs évoqués au préambule, octroie un contrat à l'entrepreneur Excavation JRD totalisant 186 373,02 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux. **Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 19-05-103**

#### **5.4 Travaux correctifs dans la branche 32 A du ruisseau de la branche du Rapide à Rougemont**

**Considérant** que la municipalité de Rougemont a avisé la MRC d'un décrochement de talus sur plus de 100 mètres dans la branche 32 A du ruisseau de la branche du Rapide à Rougemont, et que ce décrochement peut porter préjudice à la sécurité de la route;

**Considérant** que le responsable de l'entretien des cours d'eau de la MRC a réalisé une visite des lieux avec le responsable des travaux publics de la municipalité de Rougemont et un surveillant des travaux provenant de la firme ALPG le 8 mai 2019;

**Considérant** que la firme ALPG, mandatée par la MRC pour l'étude technique, d'ingénierie et la surveillance des travaux, recommande d'empierrier plus de 100 mètres du bas du talus pour garantir la stabilité du talus et protéger la route;

**Considérant** que les travaux d'aménagement réalisés aux printemps et été 2018 par la MRC dans la branche 32 A sont encore couverts par la garantie de l'entrepreneur, mais que cette garantie couvre uniquement la main-d'œuvre, les travaux et l'achat des matériaux qui étaient prévus dans le cahier des charges préparé par ALPG;

**Considérant** que les travaux nécessiteront une dépense supplémentaire estimée à 14 070 \$ avant taxes pour l'achat des matériaux requis (pierres), et ce, selon le surveillant du chantier;

**Considérant** que l'entrepreneur Excavation CMR est déjà informé de la situation et accepte d'entreprendre les travaux correctifs requis, soit le reprofilage du talus, la reprise de l'ensemencement des sols à nu et l'empierrement du bas du talus;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, pour les motifs évoqués au préambule :

- Entreprenne des travaux correctifs d'urgence dans la branche 32 A du ruisseau de la branche du Rapide à Rougemont, tel que recommandé par le surveillant des travaux, afin que ces derniers soient complétés pour le 21 juin 2019;
- Autorise une dépense supplémentaire maximum de 15 000 \$ pour l'achat des matériaux requis;
- Demande une rencontre avec ALPG et la municipalité de Rougemont afin d'obtenir des explications sur la déficience survenue à la suite des travaux initiaux.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **6. Gestion des matières résiduelles**

### **Résolution 19-05-104**

#### **6.1 Vidange et transport des boues de fosses septiques – Analyse des soumissions**

**Considérant** que la MRC de Rouville a procédé, le 22 mars 2019, à un appel d'offres public sur le SEAO pour la fourniture de ce service sur une période de quatre ans avec une possibilité de prolongation de deux ans, pour ainsi porter la durée maximale du contrat à six ans;

**Considérant** que la MRC a procédé à l'ouverture des soumissions le 23 avril 2019 et qu'une seule soumission a été déposée à nos bureaux, soit celle de l'entreprise Enviro5;

**Considérant** que les vérifications ont été faites afin de valider la conformité de la soumission avec les dispositions du document d'appel d'offres et que celle-ci est conforme en tout point;

**Considérant** que les prix soumis par l'entreprise Enviro5 sont fixes pour la durée du contrat;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, pour les motifs évoqués au préambule :

- Accepte la soumission datée du 10 avril 2019 de l'entreprise Enviro5 pour la fourniture du service de vidange et de transport des boues de fosses septiques, au prix unitaire incluant les taxes de 177,98 \$ pour un contrat d'une durée de quatre ans, plus une prolongation de deux ans;
- Accepte l'option d'une vidange complète pour la même période, au prix unitaire incluant les taxes de 195,46 \$ pour les citoyens qui en feront la demande.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **6.2 Projet d'écocentres – Approbation des plans et autorisation de l'appel d'offres pour la construction**

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

## **7. Service incendie**

Aucun sujet.

## **8. Développement économique**

### **Résolution 19-05-105**

#### **8.1 Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants 2018-2021 en Montérégie, services professionnels en planification stratégique – Analyse des soumissions**

**Considérant** que la MRC de Rouville est l'organisme mandataire dans le cadre de l'entente sectorielle régionale dans le secteur bioalimentaire et qu'elle a reçu des offres de services professionnels pour la réalisation d'un mandat de planification stratégique pour la région de la Montérégie;

**Considérant** qu'une seule soumission a été déposée à nos bureaux, soit la soumission de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT);

**Considérant** que, conformément à l'article 936.0.1 du *Code municipal du Québec*, la MRC utilise un système de pondération et d'évaluation des soumissions en vertu duquel la soumission a été analysée afin d'obtenir un nombre de points déterminé en fonction des critères d'évaluation définis par la MRC, dont un des critères pondérés est le prix;

**Considérant** que la firme RCGT a obtenu un pointage final de 80.8 sur 100;

**Considérant** que le comité de gestion de l'entente a entériné l'octroi de ce mandat à la firme RCGT lors de la rencontre du 2 mai 2019;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, en tant qu'organisme mandataire dans le cadre de l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire, accepte la soumission datée du 29 mars 2019 de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation d'un mandat de planification stratégique pour la région de la Montérégie, pour un montant de 42 310, 80 \$;

Il est également **résolu** d'accepter l'option pour le volet d'accompagnement, le tout selon les besoins qui seront identifiés par le comité de gestion de l'entente, à un tarif horaire de 247,50 \$ (taxes incluses).

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **Résolution 19-05-106**

### **8.2 Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie – Nomination d'un nouveau représentant pour la MRC**

**Considérant** que les quatorze (14) MRC de la Montérégie et l'Agglomération de Longueuil ont signé l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie en mars 2019;

**Considérant** que le représentant délégué de la MRC de Rouville sur le comité de gestion de l'entente est le préfet, M. Jacques Ladouceur et que le conseil désire modifier cette nomination;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville nomme Mme Anne-Marie Dion, directrice générale, comme représentante déléguée de la MRC au comité de gestion de l'Entente sectorielle de développement pour la concertation régionale dans la région administrative de la Montérégie, en remplacement de M. Jacques Ladouceur.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **9. Piste cyclable La Route des Champs**

### **Résolution 19-05-107**

#### **9.1 PDRCR Phase 1 – Octroi du contrat pour les travaux correctifs, secteur Marieville**

**Considérant** que la MRC souhaite effectuer des réparations temporaires sur une zone de fissures longitudinales larges apparues sur le pavage dans le secteur de Marieville;

**Considérant** que les travaux correctifs consistent à effectuer les opérations suivantes sur une largeur de 3 mètres et une longueur d'environ 70 mètres linéaires :

- Enlèvement du pavage existant (50 mm d'épaisseur);
- Nivellement et compaction de la fondation existante incluant ajout de pierre MG20;
- Mise en place d'une couche unique de pavage EB10S (type 58-28);
- Rechargement des accotements en criblure de pierre (300 mm de large, 50 mm d'épais);

**Considérant** que deux entreprises ont été invitées par la MRC à présenter une offre de services comportant deux options pour les travaux;

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise PermaRoute;

**Considérant** les validations et les recommandations de l'ingénieur-conseil de la MRC de Rouville dans ce dossier;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville octroi le contrat à l'entreprise PermaRoute pour la réalisation des travaux correctifs dans le secteur de Marieville présentant des fissures longitudinales larges selon l'option 1 présentée par cette dernière pour un montant maximum de 12 500 \$ (taxes au net);

Il est également **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville obtienne de l'entrepreneur, avant le début des travaux, une confirmation écrite que ces travaux seront réalisés avec une paveuse afin d'obtenir un fini de surface lisse.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

### **Résolution 19-05-108**

#### **9.2 PDRCR Phase 2 – Octroi du contrat pour l'élaboration des plans et devis, projet d'aménagement des haltes et aires de repos**

**Considérant** que la MRC a travaillé en partenariat avec Loisirs et Sport Montérégie ainsi qu'Arbre Évolution à l'élaboration du concept d'aménagement des quatre haltes et trois aires de repos qui sont envisagés dans le parc régional linéaire de la MRC;

**Considérant** que le projet est maintenant rendu à l'étape de la réalisation des plans et devis afin d'aller en appel d'offres pour la construction de ces quatre haltes et trois aires de repos;

**Considérant** que deux entreprises ont été invitées à présenter une offre de services pour la réalisation de ces plans et devis, soit Ici et Là COOP d'Aménagement ainsi que L'Atelier Urbain;

**Considérant** que les offres de services incluent les grandes étapes suivantes :

- Validation des besoins avec la MRC et ses partenaires;
- Présentation du projet aux différentes étapes d'avancement;
- Réalisation des plans et devis de réalisation;
- Contrôle et surveillance des travaux de réalisation;
- Participation aux rencontres du projet;

**Considérant** que le plus bas soumissionnaire est l'entreprise Ici et Là COOP d'Aménagement;

**Considérant** qu'il sera nécessaire d'effectuer des relevés topographiques pour les quatre haltes et que la responsable du projet estime ces coûts à 4 000 \$, montant exclus des soumissions;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Michel Arseneault et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville octroi le contrat pour l'élaboration des plans et devis dans le projet d'aménagement des haltes et aires de repos de la piste cyclable à l'entreprise Ici et Là COOP d'Aménagement pour une dépense maximum de 20 000 \$ (taxes au net);

Il est également **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville autorise la direction générale à effectuer une dépense additionnelle maximum de 4 000 \$ (taxes au net) pour effectuer les relevés topographiques.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 5 du budget**

## **10. Demandes d'appui**

### **Résolution 19-05-109**

#### **10.1 MRC des Laurentides – Attestation d'études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment**

**Considérant** que, depuis quelques années, le recrutement de personnel qualifié dans le domaine de l'évaluation immobilière dans les Laurentides comme ailleurs au Québec rencontre des difficultés qui demeurent préoccupantes;

**Considérant** que, présentement, pour combler nos besoins dans ce secteur d'activité, nous devons parfois recruter du personnel non qualifié et procéder à leur formation par la suite;

**Considérant** que nous croyons opportun et pertinent d'offrir un programme menant à une attestation d'études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment;

**Considérant** que les finissants d'un tel programme posséderaient les compétences que nous recherchons, ce qui nous aiderait de façon importante dans nos efforts de recrutement, dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre spécialisée;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Jocelyne G. Deswarte, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville appuie l'initiative visant à offrir un programme menant à une attestation d'études collégiales (AEC) Évaluateur-estimateur en bâtiment.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **Résolution 19-05-110**

#### **10.2 MRC de Témiscouata – Loyer associé aux frais d'attaches aux poteaux pour les projets de déploiement de réseaux de fibres optiques**

**Considérant** que, depuis plusieurs mois, des délais importants sont imposés par les propriétaires et les gestionnaires des structures de soutènement ou parcs de poteaux, et ce, à la suite de demandes de permis d'utilisation pour ces structures;

**Considérant** que les coûts récurrents associés aux frais d'attaches aux poteaux des réseaux de fibres optiques rendent les coûts d'opération exorbitants;

**Considérant** que le coût unitaire des frais d'attaches aux poteaux peut s'avérer prohibitif lorsqu'il s'agit de brancher des habitations en zones moins densément peuplées;

**Considérant** que les lacunes de la vitesse Internet se retrouvent majoritairement en région rurale à faible densité de population et que le Québec ne pourra progresser que si l'ensemble de son territoire possède des infrastructures de télécommunications efficaces;

**Considérant** que cette situation est une véritable embûche à la faisabilité et la pérennité des projets de déploiement de réseaux de fibres optiques et qu'elle demande une attention particulière;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, pour les motifs évoqués au préambule, demande à M. François Legault, premier ministre du Québec, et à son gouvernement d'imposer une tarification aux propriétaires et aux gestionnaires des parcs de poteaux qui soit ajustée à la réalité des réseaux de fibres optiques en région rurale à faible densité de population.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**



## **11. Demandes, invitations ou offres diverses**

### **Résolution 19-05-111**

#### **11.1 Organisme de bassin versant Richelieu / Saint-Laurent (COVABAR) – Participation à la 11<sup>e</sup> édition des Causeries Champlain 2019**

Après considération de la demande de participation à la 11<sup>e</sup> édition des Causeries Champlain 2019 organisée par l'Organisme de bassin versant Richelieu / Saint-Laurent (COVABAR), il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** d'inscrire Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, afin qu'elle y représente la MRC de Rouville et d'autoriser la directrice générale à effectuer la dépense.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **Résolution 19-05-112**

#### **11.2 Table des aînés du Bassin de Chambly – Contribution financière au 1<sup>er</sup> Salon des aînés**

Après considération de la demande de contribution financière au 1<sup>er</sup> Salon des aînés, organisé par la Table des aînés du Bassin de Chambly, il est proposé par Mme Caroline Gagnon, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** d'accorder un montant de 200 \$ et d'autoriser la directrice générale à effectuer la dépense.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### **Résolution 19-05-113**

#### **11.3 Ville de Saint-Césaire – Contribution financière au 30<sup>e</sup> anniversaire Omnium de golf**

Après considération de la demande de contribution financière au 30<sup>e</sup> anniversaire Omnium de golf de la Ville de Saint-Césaire, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** d'inscrire Mme Jocelyne G. Deswarte, mairesse de Saint-Mathias-sur-Richelieu, au souper seulement, d'une valeur de 75 \$ (plus taxes), afin qu'elle y représente la MRC de Rouville;

Il est également **résolu** de financer une publicité aux abords d'un trou, d'une valeur de 225 \$ (plus taxes) et d'autoriser la directrice générale à effectuer la dépense.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **11.4 Fabrique de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir – Participation au 51<sup>e</sup> spectacle annuel de l'ensemble vocal L'Air du temps**

Après considération de la demande de participation au 51<sup>e</sup> spectacle annuel de l'ensemble vocal L'Air du temps de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Angèle-de-Monnoir, les membres du conseil de la MRC de Rouville ont choisi de décliner l'offre.

#### **11.5 Fondation de la Commanderie de l'Érable – Contribution financière à la 10<sup>e</sup> Soirée de l'érable**

Après considération de la demande de contribution financière à la 10<sup>e</sup> Soirée de l'érable organisée par la Fondation de la Commanderie de l'Érable, les membres du conseil de la MRC de Rouville ont choisi de décliner l'offre.

## 12. Gestion financière, administrative et corporative

### Résolution 19-05-114

#### 12.1 Ratification et approbation des comptes et rapport sur les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière

Sur proposition de Mme Caroline Gagnon, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte, il est **résolu** que les comptes soumis pour approbation à la présente séance, lesquels comptes et dépenses totalisent 354 176,89 \$ dont 14 900 \$ représentent les dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière, soient ratifiés et approuvés par la secrétaire-trésorière et que cette dernière soit autorisée à payer ces comptes.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Parties 1, 2, 3, 4 et 5 du budget**

### Résolution 19-05-115

#### 12.2 Octroi du contrat pour l'audit des états financiers consolidés 2019 de la MRC de Rouville

**Considérant** l'offre de services reçue de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour la réalisation de l'audit des états financiers consolidés 2019 de la MRC de Rouville;

**Considérant** que l'offre de services inclut un montant additionnel pour l'audit de la reddition de comptes 2019 sur la collecte sélective;

**Considérant** que les honoraires proposés sont fondés sur une estimation du temps requis au dossier et sur l'application des normes comptables et d'audit en vigueur en date de la présente offre;

**En conséquence**, il est proposé par M. Robert Vyncke, appuyé par M. Yvan Pinsonneault et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville accorde le contrat pour l'audit des états financiers consolidés 2019 de la MRC de Rouville au montant de 13 750 \$ (plus taxes) à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

Il est également **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville accorde le contrat pour l'audit de la reddition de comptes 2019 sur la collecte sélective au montant de 1 050 \$ (plus taxes) à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour un montant total de 14 800 \$ (plus taxes).

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

### Résolution 19-05-116

#### 12.3 Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes – Adoption

**Considérant** que la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) a été sanctionnée le 1<sup>er</sup> décembre 2017;

**Considérant** que, à la suite de cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, les organismes municipaux ont l'obligation de se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

**Considérant** que la MRC de Rouville doit adopter par résolution du conseil, avant le 25 mai 2019, une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat, d'identifier la personne responsable de les recevoir et de publier cette procédure sur son site Internet;

**En conséquence**, il est proposé par M. Guy Benjamin, appuyé par M. Robert Vyncke et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville, pour les motifs évoqués au préambule, adopte la Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes, telle qu'elle a été rédigée par la direction générale de la MRC et de dispenser cette dernière d'en faire lecture étant donné qu'une copie a été transmise à tous les membres du conseil au préalable;

Il est également **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville nomme Mme Anne-Marie Dion, directrice générale et secrétaire-trésorière, responsable de l'application de cette procédure et autorise sa publication sur le site Internet de la MRC.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 19-05-117**

##### **12.4 Règlement 315-19 abrogeant le Règlement numéro 276-13 créant une réserve financière pour le financement de projets en gestion des matières résiduelles – Adoption**

**Considérant** que le *Règlement 315-19 abrogeant le Règlement numéro 276-13 créant une réserve financière pour le financement de projets en gestion des matières résiduelles* aura pour effet d'abroger le Règlement numéro 276-13;

**Considérant** qu'un avis de motion du *Règlement 315-19 abrogeant le Règlement numéro 276-13 créant une réserve financière pour le financement de projets en gestion des matières résiduelles* a été donné lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Rouville tenue le 17 avril 2019 et qu'un projet de règlement a également été déposé et présenté, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

**En conséquence**, il est proposé par M. Denis Paquin, appuyé par Mme Caroline Gagnon et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville adopte le *Règlement 315-19 abrogeant le Règlement numéro 276-13 créant une réserve financière pour le financement de projets en gestion des matières résiduelles*, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit, lequel règlement a pour effet d'abroger le Règlement numéro 276-13.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

#### **Résolution 19-05-118**

##### **12.5 Création d'un excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres**

**Considérant** que les auditeurs de la MRC suggèrent de créer un excédent de fonctionnement affecté, plutôt qu'une réserve financière;

**Considérant** que la création d'un excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres permettra de financer en partie ces projets tout en régularisant la situation d'un point de vue comptable;

**Considérant** que le montant disponible dans la réserve financière au 31 décembre 2018 était de 977 795,35 \$;

**En conséquence**, il est proposé par M. Yvan Pinsonneault, appuyé par Mme Jocelyne G. Deswarte et **résolu** que le conseil de la MRC de Rouville approuve la création d'un excédent de fonctionnement affecté à la construction des écocentres, et ce, tel que défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*, chapitre 4, article 5.2, et d'y affecter la somme de 977 795,35 \$ actuellement disponible dans la réserve financière.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent / Partie 1 du budget**

## **12.6 Projet de Règlement numéro 316-19 décrétant une dépense et un emprunt de 2 840 602,75 \$ pour la construction des écocentres de la MRC de Rouville – Avis de motion, dépôt et présentation**

M. Guy Benjamin, maire de la municipalité de Saint-Césaire, donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement numéro 316-19 décrétant une dépense et un emprunt de 2 840 602,75 \$ pour la construction des écocentres de la MRC de Rouville* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement portera le numéro 316-19 et aura pour effet de décréter une dépense et un emprunt de 2 840 602,75 \$ pour la construction des écocentres de la MRC de Rouville.

Le projet de ce règlement a été déposé et présenté séance tenante aux membres du conseil de la MRC.

## **12.7 Projet de Règlement numéro 317-19 sur la vidange périodique des boues de fosses septiques – Avis de motion, dépôt et présentation**

Mme Caroline Gagnon, mairesse de la Ville de Marieville, donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement numéro 317-19 sur la vidange périodique des boues de fosses septiques* sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Ce règlement portera le numéro 317-19 et aura pour effet d'encadrer et de faciliter les travaux de vidange des boues de fosses septiques en établissant, entre autres, les normes relatives au service offert.

Le projet de ce règlement a été déposé et présenté séance tenante aux membres du conseil de la MRC.

## **13. Période de questions n° 2 réservée au public**

Un citoyen pose une question concernant les zones inondables. Le préfet lui explique que la Communauté métropolitaine de Montréal cartographie actuellement les zones inondables, avec l'appui financier du gouvernement du Québec, et que le projet implique également une évaluation des risques.

Une citoyenne questionne le conseil de la MRC sur le balayage de la piste cyclable. Le préfet lui répond que le balayage a été fait sur toute la longueur de la piste au début du printemps, mais qu'il y a eu de grands vents et qu'un second balayage est prévu.

Une citoyenne demande si le marquage annuel de la piste cyclable est prévu pour bientôt. Le préfet répond que des correctifs sur l'asphalte de la piste seront effectués et que le marquage suivra rapidement par la suite, soit en juin 2019.

Un citoyen demande si la MRC a fait une demande de subvention pour le projet de construction des écocentres. Le préfet lui répond que non.

## **14. Autres sujets d'intérêt pour la MRC de Rouville**

Aucun sujet.

## **15. Correspondances**

Les correspondances énumérées dans la liste transmise aux maires aux fins de la présente séance ne font l'objet d'aucune délibération.

**Résolution 19-05-119**

**16. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Michel Arseneault, appuyé par Mme Caroline Gagnon, et **résolu** de lever la séance à 19 h 45.

**Adoptée à l'unanimité des voix des conseillers régionaux et de la population des municipalités qu'ils représentent/Partie 1 du budget**

---

Le préfet

---

La secrétaire-trésorière